

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 5 juillet à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Maryvonne LE GAL, Mme Françoise HENRIQUEZ, M. Bernard BASTIER, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, Mme Chantal DEMANGEON, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL.

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Laëtitia MELOIS à Franck DUVAL
Jean-Jacques MARTEIL à Jacques GREVES
Lucien MONNERIE à Joël DANIEL
Estelle MORIO à Bernard BASTIER
Régis KERDELHUE à Henri-Philippe LAMY

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	28 Juin 2022
Date de l'affichage	29 juin 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
Nombre de votants	33

2022 59 Tarifs ACM Saute-Mouton 2022/2023

Rapporteur : F. BALLESTER

Il est proposé pour la rentrée scolaire 2022 de reconduire les tarifs pratiqués au cours de l'année scolaire 2021/2022 :

		2022/2023		
		1/2 j sans repas	1/2 j avec repas	Journée entière
Enfants commune*	Tranche n°1	2,70	4,35	5,30
	Tranche n°2	4,70	6,90	7,30
	Tranche n°3	6,30	9,80	12,50
	Tranche n°4	6,90	10,70	13,70
	Tranche n°5	7,20	11,20	14,30
	3 Enfants et plus **	5,50	8,50	10,90
	Tranche n°6	9,30	14,30	18,60
Panier repas ***		Même tarif enfant commune et suivant QF		

(*) Le tarif « enfants commune » est également appliqué aux parents travaillant sur Guidel et aux habitants de Gestel.

(**) 3 enfants et plus : ensemble à l'ACM

(***) Panier repas :

- Journée entière : Facturation de la demi-journée avec repas
- Demi-journée avec repas : Facturation d'une demi-journée sans repas

<ul style="list-style-type: none"> • <u>Rappel du quotient familial</u> $QF = \frac{1/12^{\text{ème}} \text{ des revenus annuels (année N-2)} + \text{prestations familiales du mois de la demande}}{2 + 1/2 \text{ par enfant à charge} + 1/2 \text{ pour les familles de 3 enfants et plus}}$ • <u>Rappel des tranches</u> Tranche 1 : $0 \leq QF \leq 600$ Tranche 2 : $601 < QF \leq 800$ Tranche 3 : $801 < QF \leq 1100$ Tranche 4 : $1101 < QF \leq 1600$ Tranche 5 : $QF > 1600$ Tranche 6 : enfants extérieurs
--

Par ailleurs, le service ACM Saute-Mouton, consommé sans réservation préalable se verra appliquer une pénalité de 30 % du tarif de la tranche.

Enfin, le service ACM Saute-Mouton, réservé mais non consommé sera facturé sans majoration à défaut de production de justificatif et après décision de l'autorité territoriale.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Enfance, éducation, jeunesse et sports du 21 juin 2022,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 23 juin 2022,

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le 7 juillet 2022

ID : 056-215600784-20220706-2022_59-DE

ADOPTÉ les tarifs ACM Saute-Mouton présentés ci-dessus pour la rentrée scolaire 2022/2023.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 6 juillet 2022
Le Maire,
Joël DANIEL

